

Pipe-line du Nord

Pour ces deux raisons, monsieur l'Orateur, il me semble inutile d'inclure, surtout dans la deuxième partie de l'amendement, les mots «garantissant la plus grande participation» comme on le propose. Je recommande à la Chambre de rejeter la motion n° 1.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, si le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) avait pris la peine de chercher dans les dictionnaires pour les définitions de «garantir» et d'«assurer», il m'accorderait que les deux termes sont synonymes. D'après les dictionnaires, «assurer» veut dire «rendre certain, donner pour sûr». «Garantir», dans les mêmes dictionnaires, signifie exactement la même chose. Aussi, la motion visant à modifier le mot «assurant» au paragraphe f) de l'article 3 n'est que de l'ostentation, quant à moi.

Le député sait que son parti est en mauvaise posture car il sait quels avantages ce pipe-line rapportera à l'Ouest, où pour l'instant du moins, on trouve un gouvernement de même allégeance politique. Le député aurait dû assister aux séances du comité: le débat en aurait été amélioré. Les compagnies qui s'occuperont de la construction du pipe-line n'ont aucune crainte que la sidérurgie et la main-d'œuvre canadiennes ne servent dans toute la mesure du possible. En fait, elles savent que les associations de travailleurs canadiens veulent ce projet de loi; ce qu'elles ne veulent pas c'est d'un bill plein de lourdeurs, ou encore auquel on fasse de l'obstruction, voie dans laquelle le parti néo-démocrate semble vouloir s'engager en ce moment.

Les industriels canadiens de l'acier ont manifesté une confiance absolue en leur aptitude non seulement à fabriquer tout l'acier nécessaire à la construction du tronçon canadien, mais également à rafler tous les contrats de fabrication de l'acier destiné au tronçon américain. Je crois que cela dénote bien la futilité de vouloir remplacer le terme «assurer» par le terme «garantir». Cet argument n'était qu'une manœuvre pitoyable visant à attirer l'attention des media sur une mesure inapplicable.

Le ministre a donné les deux raisons pour lesquelles il serait impossible de faire appliquer cet amendement et cela met encore plus en évidence les divergences d'opinion qui opposent le NPD et mon parti. Le NPD tient à ce que le bill contienne des garanties écrites de l'application des dispositions de l'accord international concernant le contenu canadien. Les travailleurs canadiens n'y tiennent pas du tout. L'industrie sidérurgique canadienne n'y tient pas. L'industrie du pipe-line canadienne n'y tient pas. Les entreprises d'exploitation n'y tiennent pas, alors pourquoi tout ce chichi de la part du NPD?

● (2122)

Depuis le début, nous avons l'intention de voter en faveur de ce bill mais également de nous assurer que la mesure serait améliorée afin de servir les meilleurs intérêts des Canadiens. C'est dans ce but que nous avons examiné de très près l'article du bill portant sur le contenu canadien.

Lorsque le bill a été présenté en première lecture, il est apparu immédiatement qu'il comportait plusieurs lacunes importantes et qu'il faudrait le modifier pour remédier à la situation. A mon avis, le comité qui a été créé spécialement pour examiner le bill a fait de l'excellent travail. Il a aussi réussi un exploit unique puisque c'est la première fois qu'un

bill franchit l'étape de l'étude en comité dans le cadre d'un processus de négociation qui n'a nécessité aucun vote sur des articles de la mesure. La raison en est que nous avons obtenu toute la collaboration qu'il était possible d'obtenir du gouvernement au sujet de nos propositions d'amendements.

La plus importante omission, et de loin, était l'absence de garanties concernant l'intention fort admirable énoncée dans l'accord international liant le Canada et les États-Unis au sujet du contenu canadien—soit l'utilisation de main-d'œuvre, de matériaux et de produits canadiens. Nous voulions tout autant que les Néo-démocrates des garanties que ces intentions se concrétiseraient. Le NPD a adopté une position impraticable, soit que le bill devrait être modifié de façon à inclure ce genre de garantie.

Cela n'est pas faisable pour deux raisons. Premièrement, nous sommes liés par un accord international que nous avons signé avec les États-Unis et, deuxièmement, comme le ministre l'a fait remarquer, cela offenserait nos partenaires du GATT. Ces deux empêchements sont suffisants pour anéantir la suggestion d'ajouter le paragraphe (g).

Il est intéressant de noter que ni même les chefs syndicalistes ni les représentants des aciéries canadiennes n'ont exigé que le bill renferme de telles garanties. Gardons-nous également d'oublier—et je dis cela pour la gouverne du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes)—que lors de la récente conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue ici à Ottawa, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, a affirmé énergiquement qu'il ne fallait pas s'opposer à l'adoption de ce bill vu l'importance que revêtait pour sa province et pour son gouvernement le projet de construction du pipe-line sans parler de l'intérêt supérieur du pays et des 100,000 années-hommes de travail qu'il procurera à une époque de chômage aigu.

Nous aussi, de ce côté-ci de la Chambre, voulions qu'on garantisse au Canada une participation maximale, ce qui était un objectif admirable, mais nous n'avons pas proposé comme le NPD une solution inapplicable et inacceptable. Notre solution de rechange a été énoncée dans le discours de notre chef, le 14 août dernier, lors des premiers débats sur le projet. Nous voulions une révision parlementaire. Il est tellement plus souhaitable qu'une révision soit effectuée par les élus du peuple que par les fonctionnaires. On a proposé de mettre sur pied un comité spécial formé de fonctionnaires, mais ce projet a été déclaré irrecevable. Nous voulions que les députés élus s'en chargent en créant un comité spécial, et le gouvernement a accepté. Il a mis beaucoup d'eau dans son vin pour accepter nos propositions et se rallier à cette idée.

Le comité spécial permanent du pipe-line du Nord sera mis sur pied. Il analysera trimestriellement, ou au moins tous les quatre mois—je suis prêt à aller jusque là—sous tous les angles les progrès du pipe-line. J'ai bien dit sous tous les angles, monsieur l'Orateur, la participation canadienne, la main-d'œuvre, les ordres et instructions des conseils d'administration, les contrats soumis, enfin tout. Le comité examinera scrupuleusement, pouce par pouce, la progression du pipe-line. Il me semble que le gouvernement a pris la bonne décision en acceptant cette proposition que nous avons été les premiers à mettre de l'avant.